

Ordonnance sur les mesures de volume

Abrogation du 17 novembre 1999

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

Article unique

L'ordonnance du 3 décembre 1973 sur les mesures de volume¹ est abrogée avec effet le 1^{er} décembre 1999.

17 novembre 1999

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss
Le chancelier de la Confédération, François Couchepin

¹ RO 1973 2228, 1974 447, 1983 1055, 1985 56, 1986 1924, 1998 1614